



Bureau de développement des télécommunications (BDT)

Réf.: BDT/POL/RME/DM/036

Genève, le 7 avril 2011

Contact: **Mme Carmen Prado-Wagner**
Mme Nancy Sundberg
Division de l'environnement
réglementaire et commercial

Aux Organismes nationaux chargés de la
réglementation dans les Etats Membres de l'UIT

Téléphone: +41 22 730 6100/6350

Téléfax: +41 22 730 6210

Courriel: carmen.prado@itu.int
nancy.sundberg@itu.int

Objet: **Formation UIT de haut niveau pour les dirigeants d'organismes de réglementation:
incidences stratégiques de la modélisation des coûts et mécanismes de règlement des
différends**

Genève (Suisse), 27 et 28 juin 2011

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à **une formation UIT de haut niveau pour les dirigeants d'organismes de réglementation relative aux incidences stratégiques de la modélisation des coûts et aux mécanismes de règlement des différends**. Cette formation de haut niveau, réservée aux directeurs généraux, présidents, P.-D. G. et membres des organismes de réglementation, se tiendra au siège de l'UIT à **Genève (Suisse), les 27 et 28 juin 2011**, immédiatement avant la réunion du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDDT).

Dans le paysage numérique actuel de la post-convergence, les pratiques de tarification et de modélisation des coûts sont décisives pour la mise en place d'une concurrence loyale et saine. En outre, le règlement rapide des différends est devenu un enjeu majeur pour les régulateurs. Pour trouver le juste équilibre entre les différents intérêts, les dirigeants d'organismes de réglementation doivent être informés des stratégies actuelles de calcul des coûts et de tarification, de leurs incidences sur la concurrence dans chaque pays et des compétences en la matière demandées par le personnel. De même, compte tenu de l'évolution de la nature et de la complexité des questions liées au règlement des différends, il faut pouvoir compter sur des mécanismes de règlement efficaces et rapides.

L'objet de cette formation de haut niveau est double: en premier lieu, il s'agit de faire comprendre aux dirigeants d'organismes de réglementation la nécessité d'élaborer des modèles de coût qui tiennent compte de l'évolution du monde numérique et de prendre en connaissance de cause des décisions stratégiques qui encouragent l'investissement dans le secteur et son développement. En second lieu, il s'agit de faire comprendre les divers aspects, conséquences, mécanismes et résultats possibles d'un différend, en mettant l'accent en particulier sur le règlement des différends dans le domaine de l'interconnexion, de l'accès aux services de gros et des installations essentielles. Chaque participant sera invité à participer activement à des exercices interactifs de type "jeux de rôle".

Cette formation de haut niveau sera dirigée par M. Heinrich Otruba, de l'Université des sciences

économiques de Vienne (Wirtschaftsuniversität Wien), ancien Directeur de la Austrian Regulatory Authority for Telecommunication (RTR) et Conseiller du Directeur général "Société de l'information" à la Commission européenne, ainsi que par M. Rory Macmillan, associé fondateur de Macmillan Keck et médiateur agréé par le Centre for Effective Dispute Resolution (CEDR), arbitre agréé par l'OMPI, membre du Chartered Institute of Arbitrators et membre du groupe de travail sur les médias électroniques du Communications Providers Independent Alternative Dispute Resolution Service (Service indépendant de règlement des différends entre fournisseurs de communications).

Cette formation de haut niveau, organisée sur deux jours, intéressera particulièrement les dirigeants récemment nommés. Elle est conçue pour offrir des solutions concrètes à des problèmes réels et comprendra au moins deux présentations au cours desquelles des organismes de réglementation expliqueront les problèmes qu'ils rencontrent dans l'élaboration de stratégies de modélisation des coûts et le règlement des différends dans l'univers numérique. Les participants voudront bien signaler leur intérêt en se mettant en rapport avec Mme Prado-Wagner et Mme Sundberg avant le 30 mai 2011.

INTERPRÉTATION

La formation se fera en anglais. Une interprétation sera assurée en fonction des demandes des participants et des contraintes concernant les salles. Vous êtes donc invité à indiquer, avant le 10 mai 2011, sur votre formulaire d'inscription, si vous avez besoin de langues autres que l'anglais. En fonction des demandes qui auront été faites avant cette date et à condition qu'il y ait au moins cinq demandes pour une langue donnée, l'interprétation sera assurée dans les langues demandées. Il est toutefois à noter que le matériel de formation sera à disposition en anglais seulement.

INSCRIPTION

L'inscription préalable se fera en ligne exclusivement; pour ce faire, vous devez vous connecter sur TIES, à l'adresse:

http://www.itu.int/online/regsys/TIES/auth/ITU%20D/specialgroup/edrs.registration.form?_eventid=4000084

Si un délégué n'a pas de compte TIES ou rencontre des difficultés à s'inscrire, veuillez contacter le Service de l'enregistrement au BDT, à l'adresse bdtmeetingsregistration@itu.int.

L'inscription sur place débutera à l'entrée du bâtiment Montbrillant le lundi 27 juin 2011 à 8 h 30.

Veuillez noter que la participation à cette formation est gratuite. Néanmoins, tous les frais de voyage, de logement, de repas et d'assurance doivent être pris en charge par votre organisation.

INFORMATIONS PRATIQUES

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web TREG de l'UIT, à l'adresse www.itu.int/ITU-D/treg/Events/Seminars/. Une liste des hôtels de Genève offrant des tarifs préférentiels aux délégués de l'UIT est affichée sur le site web www.itu.int/travel/.

La Suisse applique une procédure stricte en matière de visas. Les participants sont instamment priés de lire attentivement les détails de cette procédure, sur www.itu.int/ITU-D/treg/Events/Seminars/visa-info.html. Veuillez noter que le traitement d'une demande de visa Schengen peut prendre jusqu'à trois semaines.

Dans l'attente de vous rencontrer à Genève, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée

[Original signé]

Brahima Sanou
Directeur

Annexe 1: Programme provisoire



FORMATION UIT DE HAUT NIVEAU POUR LES DIRECTEURS D'ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION: INCIDENCES STRATÉGIQUES DE LA MODÉLISATION DES COÛTS ET MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Siège de l'UIT, Genève (Suisse), Salle H

27 et 28 juin 2011

Programme provisoire

Lundi 27 juin 2011	
INCIDENCES STRATÉGIQUES DE LA MODÉLISATION DES COÛTS	
9 h 00-9 h 30	<i>Inscription des délégués</i>
9 h 30-9 h 45	<i>Cérémonie d'ouverture</i>
9 h 45-10 h 45	<p>Session 1: Présentation de l'économie de la concurrence, ainsi que du droit et de la réglementation de la concurrence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi la concurrence est-elle bénéfique, aussi bien à l'ensemble de l'économie qu'aux consommateurs? • Méthodes visant à déterminer les effets, statiques et dynamiques, de la concurrence sur l'action sociale • Comment créer un environnement favorable à la concurrence? • Concepts généraux du droit de la concurrence et réglementation des fusions (abus de position dominante sur le marché, cartels)
10 h 45-11 h 00 <i>Pause-café</i>	
11 h 00-12 h 00	<p>Session 2: Définir correctement les marchés - Structure et finalité des analyses de marché</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition des marchés: services, portée géographique, segmentation • Analyse de la structure compétitive des marchés, position de force sur le marché; moyens permettant de définir cette position • Description des mesures possibles permettant de corriger certains déséquilibres sur le plan de la concurrence: transparence, non-discrimination, comptabilité réglementaire, obligations d'accès, contrôle des prix • Présentation de l'exercice sous forme de jeu de rôle
12 h 00-12 h 30	<i>Exercice sous forme de jeu de rôle</i>
12 h 30-14 h 00 <i>Déjeuner</i>	

14 h 00-15 h 30	<p>Session 3: Définir une comptabilité réglementaire et une stratégie de modélisation des coûts - Sélectionner la meilleure méthode en fonction du contexte national</p> <ul style="list-style-type: none"> • Principes de la comptabilité réglementaire et de la séparation comptable; rôle stratégique de la comptabilité réglementaire pour la surveillance de la tarification • Concepts de modélisation des coûts: coûts historiques intégralement répartis (FDHC), coûts marginaux prospectifs à long terme (FLRIC) • Résoudre les problèmes de la collecte de données - son importance et le rôle clé du régulateur • Etablissement d'une "Equipe calcul des coûts" chargée de mettre en œuvre la stratégie de calcul des coûts
<p>15 h 30-15 h 45 Pause-café</p>	
15 h 45-16 h 45	<p>Session 4: Le contrôle des prix et ses relations avec la modélisation des coûts, la comptabilité et la réglementation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Types de contrôle des prix, contrôle des prix et ouverture à la concurrence • Contrôle des prix et mesures d'encouragement à l'investissement • Comment utiliser la comptabilité réglementaire pour fixer des prix réglementés • Quelles sont les informations déterminantes pour le calcul de prix plafond corrects? • Incidences de la convergence et des réseaux NGN sur le contrôle des prix: le moment est-il venu de procéder à une réorientation?
16 h 45-17 h 30	<p>Exercice sous forme de jeu de rôle</p>
<p style="text-align: center;">Mardi 28 juin 2011</p> <p style="text-align: center;">MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS</p>	
9 h 30-10 h 45	<p>Session 5: Mécanismes de règlement des différends dans l'environnement actuel des TIC, pratiques actuelles, rôle des secteurs public et privé et rôle des régulateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grandes tendances du règlement des différends dans le domaine des TIC • Importance d'avoir un programme solide de règlement des différends pour mettre en place un environnement équitable et concurrentiel • Rôles et responsabilités dans le règlement des différends <ul style="list-style-type: none"> – Cours et tribunaux – Régulateur des télécommunications/TIC – Collège arbitral – Choix des experts – Médiateurs – Organismes de règlement des différends - secteur privé • Etablir le cadre juridique et réglementaire du règlement des différends (Législation en matière de télécommunications, accords de licence, accords commerciaux, offre d'interconnexion de référence, etc.)

10 h 45-11 h 00 <i>Pause-café</i>	
11 h 00-12 h 30	<p>Session 6: Mécanismes appliqués au règlement des différends</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aperçu des divers mécanismes de règlement des différends • Quand et comment utiliser les autres mécanismes de règlement des différends? • Comprendre les processus (collecte d'informations, échéances, procédures de nomination des arbitres, médiateurs et experts, règles de la preuve, fonctions d'enquête, prise de décision, confidentialité et consultations publiques, mesures d'exécution et recours) <ul style="list-style-type: none"> – Médiation/conciliation – Arbitrage – Techniques hybrides de règlement des différends
12 h 30-14 h 00 <i>Déjeuner</i>	
14 h 30-15 h 30	<p>Session 7: Exercice sous forme de jeu de rôle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exemple concret de litige en matière d'interconnexion
15 h 30-15 h 45 <i>Pause-café</i>	
15 h 45-16 h 15	Présentation et discussion des résultats de l'exercice
16 h 15-16 h 45	<p>Session 8: Présentation des ressources en matière de règlement des différends dans le domaine des TIC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Institutions et fournisseurs de services à la disposition des régulateurs • Outils UIT à disposition
16 h 45-17 h 00	Remarques de clôture